

La démarche de « Territoire de Séjour Adapté » à Bordeaux

via le label national
« Tourisme & Handicap »



Le handicap = personnes qui :

- ▶ Ont des problèmes de mobilité, d'agilité, de vision, d'audition ou de déficience mentale
- ▶ Sont obèses ou atteintes de nanisme ou de gigantisme
- ▶ Ont besoin d'une aide technique pour se déplacer (fauteuil roulant, canne, chien ..)
- ▶ Ont des maladies handicapantes, des troubles de santé invalidants et éprouvent de la difficulté à fournir un effort physique : cardiaque, souffrant d'asthme, de diabète ..
- ▶ Ont des handicaps temporaires : personnes accidentées avec béquilles
- ▶ Sont en situation de handicap passager : femmes enceintes, adultes avec enfants en poussettes

Un « Territoire de Séjour Adapté »

= un projet global d'accessibilité du produit touristique : transport, hébergement, restauration, activités

- pour offrir les conditions d'un séjour touristique à une personne en situation de handicap

Combien de touristes
à accueillir ?



En Europe

- ▶ 1 européen sur 7 est estimé être en situation de handicap, soit plus de 50 millions de personnes
- ▶ 36 millions sont capables de se déplacer et de dépenser pour leurs vacances, mais seules 8 % voyagent réellement, soit 5,3 millions de personnes
- ▶ Ce marché équivaut, par an, à 122 millions d'excursions et à 307 millions de nuitées

- ▶ En France, 43 % des personnes en situation de handicap déclarent percevoir des revenus mensuels compris entre 1020 € et 1980 € et 31 % > à 1980 €
- ▶ En France, au moins 50 % des personnes présentant un handicap pourrait davantage voyager si l'environnement s'y prêtait
- ▶ Une clientèle très fidèle si elle a été satisfaite
- ▶ Une durée de séjour souvent supérieure compte tenu des problématiques de transport.

Le handicap à Bordeaux

Des acquis incontestables

La création par la Mairie du « Conseil Ville et Handicap »

- ▶ Guide de personne handicapée
- ▶ Formation du personnel d'accueil des bâtiments municipaux
- ▶ Plan de Bordeaux accessible (en cours)
- ▶ Aménagement de lieux publics, y compris de certains musées, du jardin botanique ..
- ▶ Animations spécifiques (musée d'Aquitaine ..)
- ▶ etc

Et d'autres initiatives

- ▶ Office de Tourisme : plan guide du patrimoine en braille ...
- ▶ Transport en commun : tramway, certains bus
- ▶ Cinémas, commerces de proximité ..
- ▶ Aéroport, Air France, SNCF ...
- ▶ etc

Des efforts récompensés

- Bordeaux = 3^{ème} Ville française en terme d'accessibilité

Source : étude IFOP pour l'APF

Le Label « Tourisme & Handicap »

Origine :

- Amélioration de la situation des personnes handicapées = une priorité nationale
- Sur le plan touristique, création dès 2001 du label national « Tourisme & Handicap » par le Ministère du Tourisme

Anticiper l'obligation légale d'accessibilité

La loi du 11 février 2005 “pour l'égalité des droits et des chances” oblige désormais les prestataires de tourisme et de loisirs à prendre en compte l'accessibilité d'ici 2015. Au 1er janvier 2011, les établissements recevant du public (ERP) classés dans les quatre 1ères catégories, doivent réaliser un diagnostic afin d'évaluer le coût des travaux à entreprendre pour devenir accessible en 2015.

Le label, c'est quoi, pour qui ?

Pour l'opérateur

- ▶ Une démarche volontaire
- ▶ Un positionnement commercial vis-à-vis d'une clientèle
- ▶ Un avantage concurrentiel
- ▶ Des outils de communication spécifiques (Maison de la France, sites web, guides touristiques, logo ..)

Pour la clientèle

- ▶ La garantie d'un accueil efficace et adapté
- ▶ L'émergence de produits et de services touristiques réellement ouverts à tous

Quelle offre labellisable ?

- ▶ Tous les types d'hébergements : hôtels, chambres d'hôtes, meublés, résidences de tourisme, auberges de jeunesse, camping ..
- ▶ La restauration : restaurants, bars, brasseries ...
- ▶ Les sites touristiques et de loisirs : monuments, musées, salles d'exposition, jardins, cinémas, salles d'exposition, piscines, plages, sentiers ...

Pour 4 handicaps

- Moteur
- Mental
- Auditif
- Visuel



Important : le label peut être obtenu pour 1,2,3 ou 4 déficiences. L'opérateur peut choisir ses priorités par rapport à la clientèle qu'il accueille et procéder par étapes successives s'il souhaite acquérir les 4 pictogrammes.

Le label « Tourisme et Handicap » aujourd'hui à Bordeaux

- ▶ 48 sites labellisés en Gironde

- ▶ 7 sites labellisés à Bordeaux :
 - Bordeaux Monumental : moteur et mental
 - L'Office de Tourisme de Bordeaux : moteur, auditif et mental
 - Ibis Lac : moteur et mental
 - Ibis Bastide: moteur, mental, auditif et visuel
 - 3 itinéraires de découverte de la Ville : moteur et auditif

3 itinéraires de découverte accessibles à Bordeaux

- ▶ En septembre 2007, **Bordeaux** devient ville pilote sur le plan national pour la mise en place de circuits de découverte adaptés aux clientèles à besoins spécifiques en milieu urbain.
- ▶ Dans ce cadre, trois itinéraires ont été labellisés « Tourisme et Handicaps » pour les handicaps moteur et auditif.
 - ▶ Palais Gallien
 - ▶ Centre historique
 - ▶ Jardin botanique – Bastide

GUIDE TOURISTIQUE



BORDEAUX

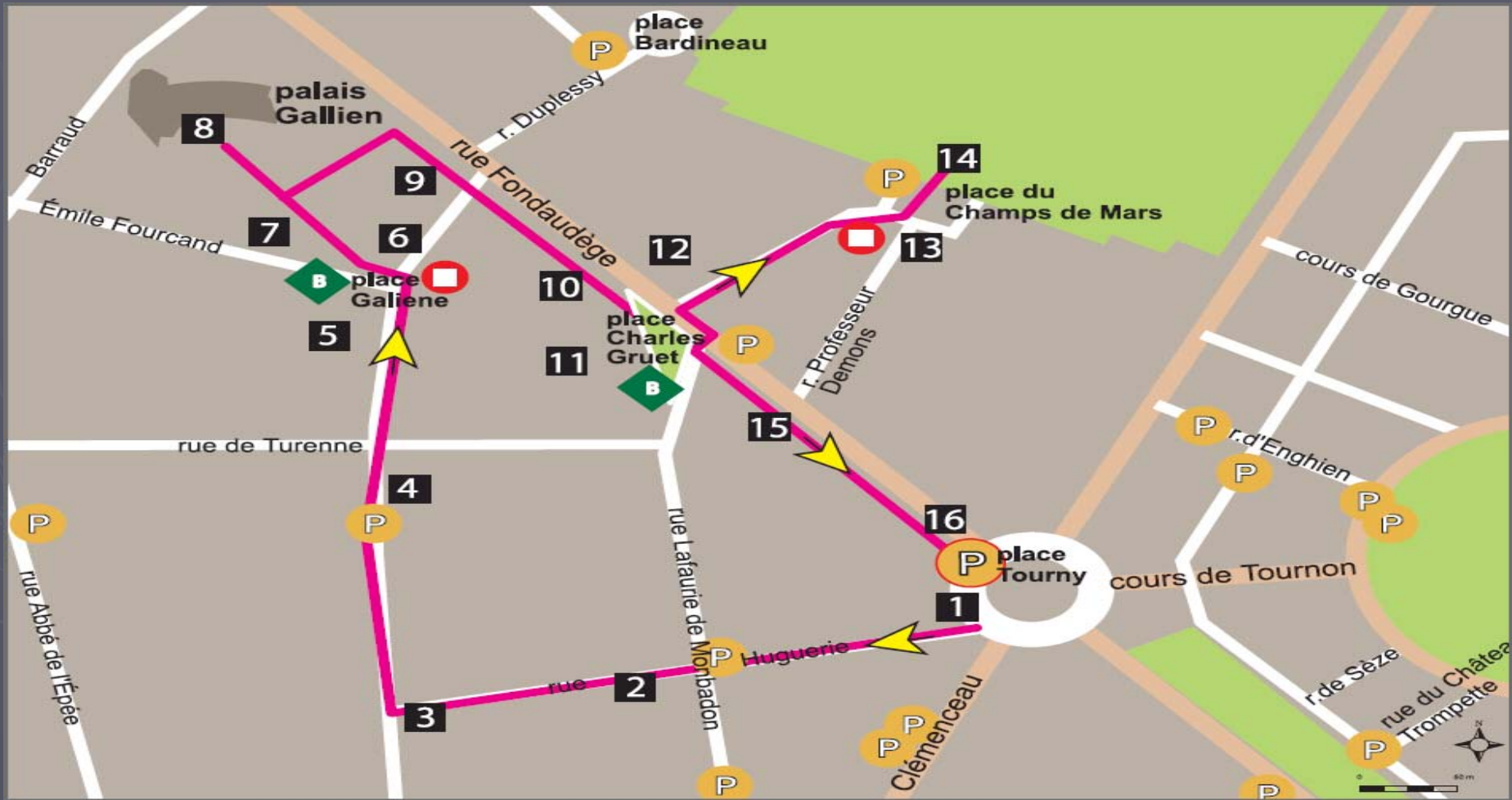
3 ITINÉRAIRES
DE DÉCOUVERTE
ADAPTÉS



www.bordeaux.fr



Itinéraire Palais Gallien (2km)



[illegible]

[illegible]

Objectifs

- ▶ Augmenter le nombre de sites labellisés
 - En cours : casino, palais des congrès, jardin botanique
 - Sensibilisation des acteurs
- ▶ Avec une gamme « produit » complète : hébergements, restauration, sites et activités
- ▶ Poursuivre la labellisation autour des itinéraires de découverte actuels et futurs
 - Un 4 ème itinéraire en projet : les quais de Bordeaux
 - Créer un réseau

Participation Journées Nationales T&H

- ▶ Visites guidées et gratuites par l'OT de 2 parcours
- ▶ Accès libre Bordeaux Monumental
- ▶ Séjour sur Bordeaux négocié avec les hôteliers labellisés

Conférence de presse

3 plans reliefs des quartiers historiques

- ▶ En bronze, de style figuratif, de lecture aisée
- ▶ Sculpteur girondin François Didier & fonderie des Cyclopes de Libourne
- ▶ 3 secteurs : Hôtel de Ville, Comédie et St Pierre
- ▶ En partenariat avec GIHP et UNADEV

Inauguration 1 er plan Place Jean Moulin – 19 septembre 2009





Le FISAC : Une aide financière pour les professionnels

- ▶ Le **FISAC** (fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce) est une aide financière qui peut accompagner les opérateurs qui réalisent des aménagements notamment destinés à faciliter l'accessibilité aux personnes handicapées et à mobilité réduite. (mise aux normes des sanitaires, des lieux de passage, des entrées etc.)
- ▶ Pour plus d'informations sur le FISAC
 - Contact : Direction du Développement Economique
Tel: 05 56 10 20 38

La Ville et l'OT, acteurs de la démarche

- ▶ La Ville de Bordeaux a pour objectif de labelliser le plus de sites possibles de l'offre touristique municipale (musées, parcs et jardins, auberge de jeunesse, équipements divers ...)
 - Audit sur accessibilité sites culturels en cours
- ▶ L'OT assure la promotion de l'offre créée à l'échelle de la Ville
 - Partenariat avec stations balnéaires à terme ?



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Bordeaux, Port de la lune
Inscrite sur la liste du patrimoine mondial en 2007

Bordeaux, patrimoine mondial de l'Humanité :
Une ville ouverte et accessible à tous